

Fondements

Créé en février 2024, le Comité métropolitain sur la résilience territoriale (CMRT) est un espace permanent de dialogue et de concertation permettant de soutenir les acteurs régionaux et locaux dans le renforcement de la résilience du territoire métropolitain.

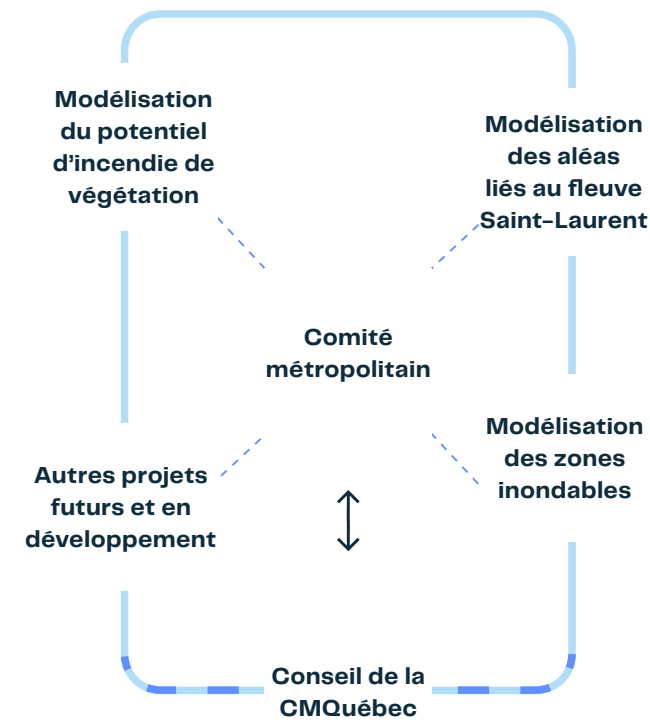
Le CMRT s'appuie sur le principe de gouvernance collaborative, qui se veut une démarche formelle dans le cadre de laquelle des partenaires représentant divers intérêts prennent des décisions ensemble, partagent des expertises et des ressources et coordonnent stratégiquement leurs efforts afin d'atteindre des objectifs communs et individuels.

Le CMRT est donc une structure permanente de gouvernance collaborative spécifique au renforcement de la résilience du territoire. Elle permet aux partenaires de l'aménagement du territoire et de la sécurité civile de la CMQuébec de partager des connaissances et de mener divers travaux et réflexions conjoints en ce qui a trait à la résilience territoriale. Au sein de cette structure, la CMQuébec agit à titre d'instance mobilisatrice, coordonnatrice et animatrice afin de favoriser une synergie en la matière à l'échelle métropolitaine. Le CMRT est complémentaire aux responsabilités et obligations légales des instances régionales et locales, il vise à soutenir, sans s'y substituer, ces acteurs afin de contribuer au renforcement de la résilience de l'ensemble du territoire.

En décembre 2024, une feuille de route ainsi qu'un premier plan de travail (2025-2027) ont été officiellement adoptés par le conseil de la CMQuébec. Ces documents de planification ont été élaborés conjointement par les membres du CMRT et orienteront les divers travaux pour les prochaines années.

Composantes principales du comité métropolitain

La structure de gouvernance de la résilience territoriale vise à permettre la représentation des besoins et réalités des organisations régionales et locales et à anticiper les enjeux communs. Elle comprend, en son centre, le CMRT, composé des directrices et directeurs de l'aménagement du territoire et de la sécurité civile des MRC de La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans ainsi que de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis et de représentants de la CMQuébec.



Le **comité métropolitain** se réunit au moins deux fois par année afin de superviser l'avancement des travaux visant le renforcement de la résilience territoriale. Au besoin, il prend des décisions stratégiques ou effectue des recommandations au conseil de la CMQuébec.

Les **projets spécifiques** gravitent autour du comité, lorsque ce dernier recommande qu'ils soient traités à l'échelle métropolitaine. La mise en œuvre de ces projets suit les mêmes fondements que ceux du CMRT, soit la collaboration en continu entre l'ensemble des partenaires ainsi qu'entre différents champs d'expertise, comme l'aménagement du territoire et la sécurité civile.

Le **conseil de la CMQuébec** est l'instance décisionnelle de l'échelle métropolitaine. Au besoin, il est amené à prendre des décisions stratégiques et politiques en lien avec la résilience territoriale.

Démarrage et mise en œuvre du comité métropolitain sur la résilience territoriale

